

Assureur	SWISSLIFE	Dispositions Générales réf. AOCC-052014
Assisteur	Europ Assistance	Convention d'assistance Réf. S. 90
Nouvel assisteur A compter de 01/2020	MONDIAL ASSISTANCE	Convention d'assistance réf. B9225790001 → Bascule vers la nouvelle assistance à l'échéance des contrats & en cas d'avenant

Gestion Assurances - AssurOne group / police mère 11161756

OBJET DU CONTRAT

- ✓ Remboursement des frais vétérinaires engagés par l'assuré pour son chien ou son chat, dans la limite des plafonds de remboursement annuels et après application d'une franchise
- ✓ Assistance en cas d'immobilisation ou d'hospitalisation du propriétaire suite à un accident ou une maladie + assistance téléphonique pour toute information de vie pratique, juridique ou vétérinaire
- ✓ Pour chaque formule, 3 plafonds de remboursement au choix : **1 000 €, 1 500 € ou 2 200 € / an**

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

	ACCEPTES	REFUSES
Type d'animaux	- Chien / Chat (pas de critères de race)	- Autre que Chien / Chat - Les chiens de 1ère et 2ème catégories mentionnés à l'article L.211-12 du Code Rural - Les animaux faisant partie d'un élevage ou d'une meute. - Les animaux faisant l'objet d'une quelconque activité commerciale. - Les animaux utilisés à des fins professionnelles. - Les animaux n'étant pas la propriété d'un particulier.
Age au jour de la souscription	- Chien : de 3 mois à 7 ans inclus - Chat : de 3 mois à 10 ans inclus	- Les animaux de moins de 3 mois - Les chiens de 8 ans et plus - Les chats de 11 ans et plus
Santé	- Animal en bonne santé	- Maladie congénitale - Maladie héréditaire - Maladie chronique ou récidivante (3 fois la même maladie dans l'année)
Vaccins	- A jour des vaccins et rappels	- Non vacciné, rappels non faits
Identification	- Tatouage au dermographe ou puce électronique	- Non tatoué ou non identifié par puce électronique

DELAIS D'ATTENTE

Postes	Délais
Soins courants en cas d'accident	30 jours
Soins courants en cas de maladie	60 jours
Chirurgie en cas d'accident	30 jours
Chirurgie en cas de maladie	180 jours et à condition que la 1ère manifestation de la maladie ait lieu au moins 60 jours après la date d'effet de l'adhésion
Vaccins / Stérilisation	180 jours

FORMULES DE GARANTIES

	CONFORT	TRANQUILLITE	SERENITE
Frais chirurgicaux liés à un accident ^{(1)*}	100%	100%	100%
Frais médicaux liés à un accident ^{(1)*}	100%	100%	100%
Frais chirurgicaux liés à une maladie ^{(2)*}	-	100%	100%
Frais médicaux liés à une maladie ^{(3)*}	-	-	100%
Vaccination (1 par an) ^{(2)*}	-	20€	45€
Stérilisation ^{(2)*}	-	60€	100€
Assistance	✓	✓	✓
Plafond annuel au choix	1 000€ / 1 500 € / 2 200 €		

(1)* Délai d'attente de 30 jours (2)* Délai d'attente de 180 jours (3)* Délai d'attente de 60 jours

Limites de garanties

Le remboursement des frais s'effectue à concurrence du montant des frais réels engagés, dans la limite du montant maximum des garanties et des plafonds annuels. Les plafonds annuels ne peuvent être ni dépassés, ni reportés.

3 plafonds de remboursement au choix : **1 000 €, 1 500 € ou 2 200 € / an**

Assistance

Garanties d'assistance incluses (cf. convention Europ Assistance pour garanties et exclusions) :

En cas d'hospitalisation du propriétaire :

- Transport A/R d'un proche pour venir garder l'animal
- Ou transport et garde de l'animal vers un établissement de garde spécialisé, ou chez un proche, ou au domicile du propriétaire par un dog-sitter

Assistance téléphonique :

- Information juridique et vie pratique
- Information vétérinaire

En cas d'immobilisation du propriétaire suite à maladie ou accident :

- Livraison à domicile de médicaments prescrits par vétérinaire
- Transport A/R de l'animal chez le vétérinaire

FRANCHISE

Franchise appliquée sur les frais de soins courants et frais chirurgicaux (hors vaccin et stérilisation) : 30% des frais réels – minimum 30 € - maximum 100 €

EXCLUSIONS DE GARANTIES

- Les animaux étant la propriété d'associations et d'entreprises.
- Tous les soins, actes, interventions non prescrits, réalisés ou administrés par un docteur vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre des Vétérinaires.
- Les conséquences de sinistres causés ou provoqués intentionnellement par vous ou avec votre complicité ou par des personnes vivant sous votre toit.
- L'ensemble des frais consécutifs à une maladie, un accident ou un état pathologique quelconque, ainsi que ses suites et conséquences, survenu ou dont la première manifestation a pu être constatée avant la date de souscription du contrat ou pendant les délais de carence.
- Les frais exposés :
 - Pour toute anomalie, infirmité, malformation ou maladie congénitale ou héréditaire (par exemple : les dysplasies de la hanche pour toutes les races et les luxations chroniques desrotules des chiens de petite taille) et leurs suites, y compris les frais de dépistage.
 - Suite à la rage ou toutes maladies contagieuses (épizootie) entraînant le sacrifice de l'animal contaminé.
 - Consécutifs à des accidents de chasse, de courses, de combats de chiens organisés ou des compétitions sportives et leurs entraînements.
 - Les frais de transport en ambulance animalière non prescrits par un Docteur vétérinaire et qui ne seraient pas justifiés par l'état de santé de l'animal.
 - Les frais de gestation, de mise bas et les césariennes qui ne sont pas occasionnées par un accident.
 - Les frais non thérapeutiques liés à la gestation, interruption volontaire de gestation, frais de diagnostic et de suivi, insémination artificielle.
 - Toutes les interventions chirurgicales destinées à corriger, atténuer ou supprimer des défauts anatomiques ainsi que les conséquences de ces interventions.
 - Toute chirurgie esthétique et toute opération de convenance et leurs conséquences (par exemple : taille des oreilles ou de la queue).
- Toutes les pathologies comportementales (visites et traitements).
- Tous soins et interventions non pratiqués ou prescrits par un docteur vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre.
- Les frais exposés pour l'achat de tous :
 - Aliments et produits nutritionnels, y compris ceux à valeur diététique ou de compléments alimentaires,
 - Produits d'entretien, d'hygiène, antiparasitaires, lotions, dentifrices et shampoings, et tous médicaments prescrits à titre préventif.
- Tout médicament ou acte prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée.
- Les frais de mise en place ou de retrait de tout appareillage, prothèse et frais de rééducation.
- Les frais de chimiothérapie, radiothérapie, kinésithérapie.
- Les visites de confort (bilan de santé, frais de dépistage en l'absence de symptômes...).
- Les frais suite à un mauvais traitement, à un manque de soins ou de nourritures imputables au maître ou réalisés avec sa complicité ou par des personnes vivant
- Les frais d'identification : tatouage ou puce électronique.
- Les frais d'euthanasie (sauf s'ils consécutifs à accident), d'enlèvement, d'incinération et d'autopsie.
- Les frais de détartrage ainsi que les conséquences d'une absence de détartrage, l'exérèse des dents de lait, les soins parodontiques.
- Les frais d'établissement d'un passeport ou de tout autre document.
- Les frais que l'adhérent serait amené à engager à la suite d'accident ou de maladie occasionné par :
 - Des faits de guerre (civile ou étrangère), émeutes et mouvements populaires.
 - La désintégration du noyau atomique.
 - Un tremblement de terre, une inondation, une éruption volcanique ou tout autre cataclysme sous son toit.

PROCESSUS DE SOUSCRIPTION

Tarif - Le tarif à la souscription dépend de 3 critères :

- L'option et le plafond choisis
- L'espèce (chien ou chat)
- L'âge de l'animal

Frais de fractionnement

- Semestriel : 2%
- Mensuel : 4%

Acompte

- 50 € par CB ou chèque
- B2B : par CB ou chèque

- B2C : par CB uniquement

Changement de formule

A la date d'échéance principale sous réserve d'en faire la demande par écrit au moins 2 mois avant. En cas de changement de formule à la hausse, les délais de carence s'appliquent à nouveau.

Renouvellement

La cotisation évolue ensuite lors de chaque renouvellement annuel :

- De 5% jusqu'à l'âge de 9 ans de l'animal
- De 10% au-delà de 9 ans

TAUX DE COMMISSIONNEMENT

Linéaire jusqu'à 20% + jusqu'à 50 € de frais de courtage annexes